

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mai 2018**

OBJET : Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint Etienne : Chemin des énergies : Site de Gardanne.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mai 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 15 000 € à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne (ENSM-SE) pour le compte de son centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle « La Rotonde » pour son projet de parcours pédestre et pédagogique « Le chemin des Energies »,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention jointe au rapport.

La dépense correspondante soit 15 000 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**